

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 38

LEGIION D'HONNEUR

ORDRE DE LA LIBERATION

Rapporteur spécial : M. Pierre PROST.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; René Monory, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, André Fosset, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexe 42) et in-8° 360.
Sénat : 61 (1975-1976).

Lois de finances. — Légion d'honneur - Ordre de la Libération.

LEGION D'HONNEUR

Mesdames, Messieurs,

La Grande Chancellerie de la Légion d'honneur est chargée en premier lieu de préparer les décisions du Conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur et du Conseil national du Mérite sur la base des propositions établies par les différents départements ministériels, d'assurer la gestion et la discipline des membres des deux Ordres ainsi que des médaillés militaires, enfin, de suivre le fonctionnement de l'administration centrale.

En second lieu, elle gère les maisons d'éducation dont l'objet est de donner aux filles et petites-filles des membres de l'Ordre de la Légion d'honneur une instruction leur permettant de parvenir au baccalauréat.

Pour 1976, le budget annexe de la Légion d'honneur qui, nous le rappelons, doit être présenté en équilibre, s'élève, dans le projet de loi de finances, à 38,58 millions de francs contre 35,65 millions de francs en 1975, soit une progression de 2,93 millions de francs (+ 8,2 %) d'une année à l'autre.

a) En ce qui concerne *les dépenses*, les dotations prévues sont réparties en deux masses très inégales :

- au titre *du fonctionnement*, soit 93 % de l'ensemble, on observe pour 1976 une augmentation de 3,73 millions de francs par suite du relèvement :
 - des rémunérations des personnels (+ 2,59 millions) ;
 - des charges sociales (+ 0,42 million) ;
 - des crédits réservés au matériel, au fonctionnement des services et à l'entretien (+ 0,71 million).
- au titre de *l'équipement*, soit 7 % de l'ensemble, on constate que les crédits de paiement régressent de 3,50 millions de francs en 1975 à 2,70 millions pour 1976 et les autorisations de programme de 4,65 millions de francs à 3,75 millions.

b) S'agissant *des recettes*, il faut souligner que pour 96,5 % elles proviennent d'un ajustement de la subvention du budget général (+ 2,83 millions) et pour le solde d'une plus-value au titre des pensions des élèves des maisons d'éducation et des produits divers.

L'examen plus en détail des recettes et des dépenses s'analyse comme suit :

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes de 1975 et celles prévues pour 1976 est donnée par le tableau ci-après :

NUMEROS des chapitres.	NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCES
		Adoptées pour 1975.	Prévues pour 1976. (En francs.)	
	SECTION I. — <i>Recettes propres.</i>			
1	Produits des rentes appartenant à la Légion d'honneur	59 410	59 410	»
2	Droits de chancellerie	270 000	270 000	»
3	Pensions des élèves des maisons d'éducation	708 175	776 925	68 750
4	Produits divers	221 100	247 100	26 000
5	Produits consommés en nature	Mémoire.	Mémoire.	»
6	Legs et donations	Mémoire.	Mémoire.	»
7	Fonds de concours	Mémoire.	Mémoire.	»
	Totaux	1 258 835	1 353 435	94 750
	SECTION II			
9	Subvention du budget général	34 396 677	37 229 455	2 832 778
	Totaux généraux	35 655 362	38 582 890	2 927 528

Le produit du portefeuille (59 410 F) et les droits de Chancellerie (270 000 F) ne subissent pas de variations par rapport au précédent budget.

En revanche, les recettes afférentes aux pensions des élèves des maisons d'éducation sont en légère progression et passent de 708 175 F en 1975 à 776 925 F pour 1976, soit une majoration de 68 750 F provenant du taux des pensions des élèves (fixé à 1 530 F à compter du 15 septembre 1976) et de celui du trousseau uniforme de premier équipement (devant passer de 510 F à 570 F à compter du 15 septembre 1976).

Par ailleurs, une augmentation de 26 000 F, inscrite au titre des produits divers, a trait au relèvement du prix de remboursement des frais de nourriture par certains fonctionnaires et agents des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

La subvention du budget général, qui assure l'équilibre de ce budget annexe, passe de 34 396 677 F à 37 229 455 F compte tenu de l'augmentation des dépenses prévues pour l'année 1976.

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1975 et celles prévues pour 1976 est retracée ci-après :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS prévus pour 1975.	CREDITS votés pour 1976.	DIFFERENCES
	(En francs.)		
I. — Dépenses ordinaires :			
Dette publique	11 000 000	11 000 000	
Moyens des services :			
— personnel	12 934 764	15 529 582	+ 2 594 418
— charges sociales	2 129 532	2 544 874	+ 415 342
— matériel	4 846 566	5 347 284	+ 500 718
— travaux d'entretien	995 000	1 064 650	+ 69 650
— subventions de fonctionnement.	149 500	289 500	+ 140 000
— dépenses diverses	100 000	107 000	+ 7 000
Totaux pour les moyens des services	21 155 362	24 882 890	+ 3 727 128
Totaux pour les dépenses ordinaires	32 155 362	35 882 890	+ 3 727 128
II. — Dépenses en capital (crédits de paiement)	3 500 000	2 700 000	— 800 000
Totaux pour la Légion d'honneur.	35 655 362	38 582 890	+ 2 927 128

Réparties selon une présentation fonctionnelle, les dépenses du budget annexe s'établissent ainsi qu'il suit :

Dépenses ordinaires :

Dette publique (traitement des membres de l'Ordre et des médaillés militaires)	11 000 000 F.
Secours	107 000
Services de la Grande Chancellerie	7 655 787
Maisons d'éducation	17 120 103
Dépenses en capital (crédits de paiement)	2 700 000
Total	38 582 890 F.

Nous allons procéder successivement à l'examen de ces différents postes de dépenses.

1° LA DETTE PUBLIQUE

Le crédit affecté au paiement des traitements des membres de l'Ordre et des médaillés militaires demeure fixé à 11 millions de francs. Il convient de remarquer que depuis 1964 lesdits traitements n'ont pas varié, et on peut s'en étonner : ils sont les suivants :

Légion d'honneur :

Chevalier	20 F.
Officier	40
Commandeur	80
Grand officier	160
Grand-Croix	240
Médaille militaire	15

a) *Les contingents dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.*

Les contingents de Croix de la Légion d'honneur ont été fixés par le décret n° 75-990 du 24 octobre 1975 pour la période du 1^{er} janvier 1976 au 31 décembre 1978.

ANNEES	DIGNITES		GRADES		
	Grand'croix.	Grand officier.	Commandeur.	Officier.	Chevalier.
A TITRE CIVIL					
1976.....	2	10	46	350	1 060
1977.....	2	9	46	350	1 060
1978.....	2	8	46	350	1 060
A TITRE MILITAIRE					
1° <i>Personnels appartenant à l'armée active.</i>					
1976.....	1	9	70	250	630
1977.....	1	8	68	240	630
1978.....	1	7	66	240	630
2° <i>Personnels d'origine militaire n'appartenant pas à l'armée active.</i>					
1976.....	1	2	17	100	250
1977.....	1	1	17	100	250
1978.....	1	1	17	100	250

Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'exprimer le souhait que les mesures exceptionnelles adoptées en faveur des anciens combattants de 1914-1918, titulaires de la Médaille militaire et réunissant quatre titres de guerre, fussent renforcées.

Sans doute le décret n° 72-924 du 6 octobre 1972 a-t-il accordé aux intéressés, pour la période du 1^{er} janvier 1973 au 31 décembre 1975, une majoration exceptionnelle de 1 500 croix de chevalier. Le décret n° 74-1045 du 6 décembre 1974 a porté ce contingent exceptionnel à 2 500 croix de chevalier pour la période considérée afin de permettre de récompenser les anciens combattants de la guerre 1914-1918, *titulaires de la Médaille militaire et justifiant de quatre titres de guerre (blessures ou citations)*. Ce dernier texte a également prévu que, pour l'année 1975, 100 croix de chevalier supplémentaires seraient destinées à récompenser des anciens combattants de la guerre 1914-1918, *titulaires de la Médaille militaire et justifiant de moins de quatre titres de guerre*.

Poursuivant l'effort entrepris en faveur des anciens combattants de la guerre 1914-1918, le Président de la République a récemment décidé que, pour la période 1976-1978, 2 000 autres croix leur seraient réservées : 1 800 pour les titulaires de trois ou quatre titres de guerre et 200 pour ceux qui sont dépourvus de tels titres.

Nous nous félicitons que le Président de la République ait tenu à ce que la nation rende ainsi aux anciens combattants de la guerre 1914-1918 un solennel hommage. Nous considérons qu'il n'y a pas, en l'espèce, de risque de dévalorisation de notre Ordre national ; en effet, les anciens de 1914-1918, parmi les plus valeureux, ne sont plus tellement nombreux, d'une part, et, chaque année, l'effectif de ceux d'entre eux qui sont titulaires de la Légion d'honneur va sans cesse en décroissant, d'autre part.

Au 1^{er} janvier 1975 les effectifs des membres de la Légion d'honneur étaient les suivants :

GRADES	AVEC TRAITEMENT	SANS TRAITEMENT	TOTAL
Grands-croix	64	61	125
Grands officiers.....	525	240	765
Commandeurs	4 815	2 982	7 797
Officiers	26 976	30 592	57 568
Chevaliers	135 091	85 017	220 108
Totaux.....	164 471	118 892	286 363

Les membres de l'Ordre de la Légion d'honneur ont donc vu réduire leurs rangs de 873 unités en un an.

b) *Les contingents de Médailles militaires* pour chacune des années 1976, 1977 et 1978 sont :

- de 2 500 pour les personnels appartenant à l'armée active ;
- de 1 300 pour les personnels d'origine militaire n'appartenant pas à l'armée active.

Au 1^{er} janvier 1975, les effectifs étaient les suivants :

AVEC TRAITEMENT	SANS TRAITEMENT	TOTAL
620 253	98 095	718 348

Ils ont par conséquent diminué de 7 509 unités en un an.

c) *Les contingents annuels de distinctions de l'Ordre national du Mérite*, pour la période du 1^{er} janvier 1976 au 31 décembre 1978 se répartissent ainsi :

GRAND-CROIX	GRAND OFFICIER	COMMANDEUR	OFFICIER	CHEVALIER
<i>A titre civil.</i>				
6	15	225	1 200	4 575
<i>A titre militaire.</i>				
6	15	150	800	3 050

Au 1^{er} janvier 1975, les effectifs de l'Ordre national du Mérite étaient les suivants :

Grands-croix	79
Grands officiers	243
Commandeurs	2 809
Officiers	14 622
Chevaliers	63 370
	<hr/>
Total	81 123

Ils se sont accrus de 8 434 unités en un an.

d) *Les distinctions prévues en faveur des étrangers, au cours de la même période (1976-1978) sont réparties ainsi qu'il suit :*

<i>Légion d'honneur.</i>		<i>Ordre national du Mérite.</i>	
Grand-croix	3	Grand-croix	9
Grand officier	15	Grand officier	21
Commandeur	66	Commandeur	105
Officier	168	Officier	255
Chevalier	273	Chevalier	420
Médailleurs militaires	39		

2° LES SECOURS

Les crédits inscrits au chapitre des allocations de secours ont été portés à 107 000 F. Rappelons que celles-ci accordées aux membres de la Légion d'honneur, aux médaillés militaires, à leurs veuves ou éventuellement à leurs orphelins, qui se trouvent dans une situation difficile, soit fortuite à la suite d'un accident, soit permanente dans le cas de ressources insuffisantes, sont attribuées, en principe, une fois l'an :

— aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et justifiant de ressources annuelles inférieures à 10 000 F environ (13 000 F pour un ménage) ;

— aux orphelins mineurs de vingt-cinq ans poursuivant leurs études.

Le taux moyen des secours est de 550 F en moyenne. En 1974, 103 secours ont été alloués au titre de la Légion d'honneur et 93 au titre de la Médaille militaire.

La majoration de dotation prévue pour 1976 (+ 7 000 F) permettrait d'accorder quelques secours supplémentaires et de porter le taux moyen de 550 à 575 francs.

3° LES SERVICES DE LA GRANDE CHANCELLERIE

Les dépenses de fonctionnement de la Grande Chancellerie s'élèveront en 1976 à 7 655 787 F, en progression de 16,6 % destinées à assurer :

a) *Au titre des mesures acquises :*

— l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 784 144 F) ;

— l'incidence des revisions statutaires, indiciaires et indemnitaires (+ 131 429 F).

Par ailleurs, une dotation accordée en 1975 pour remboursement à l'administration des monnaies et médailles et à l'Imprimerie nationale n'est pas reconduite (— 150 000 F).

b) *Au titre des mesures nouvelles :*

— l'ajustement aux besoins des rémunérations, des crédits de matériel, du parc automobile, d'entretien des bâtiments... (+ 159 049 F) ;

— le relèvement (+ 140 000 F) de la subvention de fonctionnement allouée au Musée national de la Légion d'honneur et des Ordres de chevalerie.

Cet établissement public à autonomie financière, créé par la loi de finances de 1926, le seul au monde consacré aux récompenses nationales de tous les pays, du Moyen Age à nos jours, est un musée d'histoire : il renferme plus de 5 000 insignes, une iconographie très importante, des documents, des armes, des costumes, etc., et a ouvert un Centre de documentation internationale de l'histoire des Ordres et des Décorations, lui aussi actuellement unique au monde, de plus en plus consulté (identification de tableaux, datation de documents, etc.). Enfin, le Musée organise régulièrement des expositions de caractère national : Bicentenaire de Napoléon I^{er}, Année de Saint-Louis, Centenaire de Napoléon III, Médaille militaire, etc.

4° LES MAISONS D'ÉDUCATION

Les deux maisons d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis (second cycle) et des Loges, à Saint-Germain-en-Laye (premier cycle) comportent un effectif budgétaire de 1 000 élèves, toutes internes, filles ou petites-filles de membres de la Légion d'honneur.

Rappelons que les maisons d'éducation préparent leurs élèves au brevet d'études du premier cycle et au baccalauréat de l'enseignement du second degré : cet enseignement, assuré par des professeurs agrégés et certifiés et des chargés d'enseignement et adjointes d'enseignement, est de haute qualité, ce qui est confirmé, chaque année, par la valeur exceptionnelle des résultats obtenus au baccalauréat de l'enseignement du second degré et au brevet d'études du premier cycle du second degré par les élèves des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

EXAMENS	ELEVES			POURCENTAGE	MENTIONS
	Présentées.	Admises.	Ajournées.		
Baccalauréat	110	97	13	88,1	3 B 50 A B
B. E. P. C.	147	144	3	98	

Les crédits de fonctionnement des maisons d'éducation de la Légion d'honneur pour 1976 atteindront 17 120 103 F, ce qui représente une majoration de 18,1 % par rapport au budget précédent.

En dehors de l'augmentation résultant de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 1 707 111 F) et de l'application de textes généraux relatifs aux prestations sociales et avantages statutaires des fonctionnaires (+ 273 065 F), les modifications par rapport au budget de 1975 concernent essentiellement divers ajustements de dotations aux besoins dont le plus important (+ 607 372 F) est destiné à l'amélioration de la qualité des repas et aux dépenses de chauffage, d'éclairage, de gaz et d'eau, compte tenu de la hausse des prix.

5° LES DÉPENSES EN CAPITAL

Pour 1976 une autorisation de programme de 3 750 000 F et des crédits de paiement d'un montant de 2 700 000 F sont demandés en vue du financement des travaux immobiliers des services de la Légion d'honneur ; les dotations figurant au budget de 1975 étaient respectivement de 4 650 000 F et de 3 500 000 F.

Les sommes prévues pour 1976 se décomposent ainsi qu'il suit :

<i>Travaux.</i>	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En milliers de francs.)	
Grande Chancellerie.....	700	250
Ravalement des bâtiments.....	900	
Maison d'éducation de Saint-Denis :		
Terrain de sport.....	400	1 600
Plancher de la bibliothèque.....	250	
Maison d'éducation des Loges.....	1 500	850
Total pour le chapitre 56-00.....	3 750	2 700

*
* * *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances propose au Sénat l'adoption du budget annexe de la Légion d'honneur pour 1976.

ORDRE DE LA LIBERATION

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de l'Ordre de la Libération s'élève pour 1976 à 1 273 319 F contre 1 172 814 F en 1975 enregistrant ainsi une augmentation de 8,6 %.

Les ressources proviennent uniquement d'une subvention du budget général.

Les dépenses sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui donne également la comparaison avec les crédits correspondants de 1975 :

	CREDITS votés en 1975.	CREDITS prévus pour 1976.	DIFFERENCES entre 1975 et 1976.
<i>Dépenses ordinaires.</i>		(En francs.)	
Personnel	602 769	708 664	+ 105 895
Charges sociales	84 928	96 510	+ 11 582
Matériel	266 117	219 145	— 46 972
Dépenses diverses	219 000	249 000	+ 30 000
Totaux pour les dépenses ordi- naires	1 172 814	1 273 319	+ 100 505

Par rapport au budget de 1975, l'augmentation des crédits est nécessitée :

a) *Au titres des mesures acquises* : par l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 111 103 F), par application de divers textes concernant les fonctionnaires (+ 11 374 F) et par la suppression d'un crédit pour l'aménagement de nouveaux locaux et pour l'achat d'une voiture de service (— 80 000 F).

b) *Au titre des mesures nouvelles* : par une augmentation de la dotation destinée aux œuvres sociales (+ 30 000 F) et des crédits de matériel et d'entretien immobilier (+ 33 028 F).

Votre rapporteur croit devoir rappeler les effectifs des ressortissants de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération.

Au 1^{er} janvier 1975, l'effectif des compagnons de la Libération, qui était initialement de 1 059, était de 484 et le nombre des médaillés de la Résistance de 48 630.

En ce qui concerne les mesures nouvelles inscrites pour 1976 votre rapporteur ne peut que se féliciter de la majoration des crédits d'aide sociale afin de pouvoir aider à survivre, de façon honorable, ceux qui ont délibérément consacré le meilleur de leur vie au service de la Patrie et se trouvent confrontés à des problèmes que leur action désintéressée ne leur a pas permis de régler

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances propose au Sénat l'adoption du budget annexe de l'Ordre de la Libération pour 1976.